

Le fait religieux gagne du terrain dans l'entreprise

JOEL COSSARDEAUX / CHEF DE SERVICE ADJOINT | LE 22/04 À 06:00



Les revendications religieuses au travail ont doublé, selon une enquête. Le Medef prépare la publication d'un nouveau carnet de recommandations.

Demande de congé pour une fête, port ostentatoire d'un signe, prière lors ou hors des pauses... Autant d'expressions, plus ou moins manifestes, d'appartenance à une confession que près d'un quart des managers (23 %), désormais, déclarent devoir régulièrement gérer. En tout cas ceux de l'échantillon - 1.296 salariés, exerçant pour l'essentiel des fonctions d'encadrement - de l'enquête sur le fait religieux que réalise chaque année l'institut Randstad avec l'Observatoire du fait religieux en entreprise. Ces dirigeants, l'an dernier, étaient deux fois moins nombreux à indiquer y avoir été confrontés. « *Pour la première fois en trois ans, la part des managers n'ayant jamais été confrontés au fait religieux (50 %) fait jeu égal avec celle des managers l'ayant été soit régulièrement, soit occasionnellement (50 %)* », signalent en outre les auteurs de cette enquête.

Cette évolution, selon eux, traduit une certaine « banalisation » de ces sujets, les salariés hésitant moins à faire des demandes à leur hiérarchie en lien avec leurs croyances ou pratiques religieuses. Des requêtes dont la plupart se gèrent sans poser de difficultés

majeures car sans réelle incidence sur la bonne marche de l'entreprise. C'est le cas des demandes d'absence pour une fête religieuse (19 %), le plus fréquent, du port de signes religieux (croix, kippa, foulard, turban...) auquel 17 % des personnes interrogées indiquent avoir dû faire face, ou encore des demandes d'aménagement d'horaire (12 %).

De rares blocages

Plus rares, mais plus problématiques, sont les demandes de salariés souhaitant pouvoir prier, surtout lorsqu'il s'agit de le faire pendant le temps de travail (7 %). Cas de figure extrêmes, les refus de travailler avec une femme, sous ses ordres ou non, comptent parmi les moins fréquents (4 %), tout comme les manifestations de prosélytisme. Dans l'ensemble, le climat reste apaisé, observent les auteurs de l'étude. Dans 94 % des faits religieux qui sont remontés l'an dernier à l'Observatoire, les dirigeants indiquent n'avoir eu à gérer aucun conflit ou situation de blocage.

Les raisons qui rendent certaines situations plus difficiles à gérer sont d'abord les menaces d'accusation de racisme ou de discrimination et la remise en cause de la légitimité de l'entreprise et/ou du manager à contraindre la pratique religieuse. Des enjeux de management dont le Medef est conscient. Il s'apprête à rééditer un carnet de recommandations, enrichi de nouvelles préconisations, « *pour que les discussions [dans les entreprises] se passent dans l'apaisement* ».

Joël Cossardeaux, Les Echos

Les chiffres clefs

23 % des managers

se disent confrontés régulièrement au fait religieux au travail.

64 % d'entre eux sont pour l'interdiction

des signes religieux visibles au travail, selon l'étude Randstad - Observatoire du fait religieux en entreprise.

[@JolCossardeaux](#)

En savoir plus sur http://www.lesechos.fr/journal20150422/lec1_france/02121218818-le-fait-religieux-gagne-du-terrain-dans-lentreprise-1113392.php?ToOpXy34VcoZpWRa.99